

Présentation de la formation

# ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Nomenclature du niveau de qualification : **NIVEAU 3**

**RCNP : 36004 - Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2026**

**Certificateur : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

## **Définition du métier :**

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure ou dans le cadre scolaire et social.

---

## **Les publics cibles de la formation :**

- Tout public

 **Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).**

---

## **Compétences et aptitudes visées :**

À la fin de la formation, tu sauras :

- ✓ Acquérir les compétences professionnelles pour exercer dans le domaine de l'accompagnement.
- ✓ Répondre de manière fiable aux besoins spécifiques de la personne aidée (enfants, familles, personnes en situation de handicap et/ou âgées) et veiller à sa participation à la vie sociale et citoyenne.
- ✓ Découvrir différents lieux d'exercice professionnel en fonction de l'option choisie (services d'aide à domicile, EHPAD, foyers logements, milieu scolaire...)
- ✓ Accéder à un emploi repéré grâce à un diplôme reconnu par l'Etat. (Niveau3)

---

## **Pré-requis et conditions d'accès à la formation :**

- Être âgé entre 17 et 29 ans au début de la formation pour être éligible à l'apprentissage
- Admission sur dossier pour les personnes ayant trouvées ou signées un contrat d'apprentissage
- Entretien de sélection à partir d'un projet professionnel présenté par le candidat  
*Certains diplômes (Diplôme d'Etat Aide-Soignant, ambulancier, diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social...) permettent de bénéficier d'allègement/ équivalence. Voir plus loin.*

## Présentation et organisation :

**La formation d'accompagnant éducatif et social a pour finalité de professionnaliser et la compétence professionnelle.**

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrices de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Ce parcours vise à former un professionnel qui s'inscrit dans une perspective de valorisation de la qualité avec la volonté d'évoluer et de s'adapter.

La formation conçue dans une interaction constante entre milieu professionnel et institut de formation, a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à la profession d'assistant familial, en tenant compte des problématiques et de l'analyse des pratiques liées à l'exercice et, des nouveaux apports (théoriques, pratiques et déontologiques) de la formation.

### **Le programme (1540 heures)**

 Alternance entre cours et stages sur le terrain.

### **En cours (546h / 16 semaines)**

5 blocs de compétences :

 **Bloc 1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

 **Bloc 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

 **Bloc 3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

 **Bloc 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

 **Bloc 5** : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

## **En stage (840 h / 24 semaines réparties en 3 stages)**

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées. Ces stages en milieu professionnel ont pour finalité de renforcer le projet professionnel et/ou permet le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétence.

---

## **Modalités pédagogiques :**

La diversité des méthodes et des moyens pédagogiques favorise la construction et l'appropriation des savoirs par l'apprenant.

Autrement dit notre approche pédagogique se fonde sur une :

- ⇒ Alternance permanente entre des apports théoriques du formateur et des mises en situations professionnelles
- ⇒ Approche participative basée sur l'écoute, le partage d'expérience et une pédagogie active. « Apprendre en faisant ».
- ⇒ Mises en situation permettant d'évaluer le niveau d'appropriation des méthodologies professionnelles

Les différentes méthodes proposées sont les suivantes :

-  Apports conceptuels
-  Analyse des situations
-  Travaux de groupes
-  Mise en situation d'observation active
-  Études de cas
-  Recherches liées aux blocs de compétences
-  Evaluation du cheminement professionnel en suivi pédagogique

---

## **Équivalence de compétences et allègement de formation**

Art. 14. - Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

-  Le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
-  Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles

-  Le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
-  Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
-  Le certificat d'aptitude professionnelle petite enfance
-  Le certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en milieu rural
-  Le titre professionnel d'assistant de vie dépendance
-  Le diplôme d'Etat d'aide-soignante
-  Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
-  Le brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté.

---

### **Modalités d'évaluation et de validation**

Le diplôme d'État s'obtient par la validation des 5 blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation.

#### **Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne**

- Epreuve écrite- étude de cas pratique
- Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation

#### **Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité :**

- Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne

#### **Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne :**

- Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage

#### **Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention :**

- Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne

## **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne :**

- Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

Le diplôme final est délivré auprès avis du jury par la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

---

### **Et après ?**

L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

Type d'emplois accessibles :

aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif

Code(s) ROME :

- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient
- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1301 - Accompagnement médicosocial
- K1303 - Assistance auprès d'enfants

---

### **Combien ça coûte ?**

 Tarif : 7 507.50 € en formation initiale – 10 800€ en Apprentissage à la charge de l'employeur

 Des financements sont disponibles en fonction de la situation professionnelle et du statut des candidats. Les dispositifs de financement incluent le Compte Personnel de Formation (CPF), le Contrat d'apprentissage, le CPF Projet de Transition Professionnelle (CPF-PTP), le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), le Congé de Formation Professionnelle (CFP), ainsi que le plan de développement des compétences de l'employeur.

La formation peut également être prise en charge pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de financements régionaux ou par des organismes tels que l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap

---

### **Accessibilité**

La formation est **ouverte aux personnes en situation de handicap**, sous réserve d'un avis médical favorable.

 Contact pour aménagements spécifiques : [contact@ifrtscorse.eu](mailto:contact@ifrtscorse.eu)